



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 6 décembre 2016 à 19 h au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit.

ÉTAIENT présents : Mesdames les conseillères, Diane Martin, Sandra Dicaire, Denise Larocque et Diane Laviolette ainsi que monsieur le conseiller Roger Laurent et Jean-Claude Larocque.

ÉTAIT également présente : Madame Anik Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Ayant quorum la séance débute à 19 h sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit. Celle-ci soumet l'ordre du jour, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
  - 3.1 Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2016
4. Gestion financière et administrative
  - 4.1 Adoption des comptes de la période;
  - 4.2 Adoption des états financiers du mois d'octobre 2016;
  - 4.3 Calendrier des séances 2017;
  - 4.4 Calendrier des pro-maires 2017;
  - 4.5 Formation des comités 2017;
  - 4.6 Rémunération des employés 2017;
  - 4.7 Offre de services juridiques - Renouvellement;
  - 4.8 Refinancement du règlement d'emprunt numéro RM08-2010 relatif au réseau d'aqueduc des chemins Jacques et la montée Larocque;
  - 4.9 Avis de motion – Modification du RM01-2016, règlement relatif à la tarification pour le service d'aqueduc;
  - 4.10 Avis de motion – Modification du RM05-2014 règlement relatif à la tarification applicable pour des biens et services offerts par la municipalité;
  - 4.11 Demande d'aide financière des Chevaliers de Colomb pour le dépouillement de l'arbre de Noël;
  - 4.12 Demande d'aide financière de la Mie du partage;
  - 4.13 Demande d'aide financière de la Résidence Le Monarque;
  - 4.14 Appui à la municipalité de Chénéville – Projet égout;
  - 4.15 Appui à la municipalité de Thurso – Projet d'aménagement du parc de la Colonne Morris;
  - 4.16 Demande d'aide financière – Coopérative de Solidarité des Quilleurs de la Lièvre.
5. Voirie
  - 5.1 Avis de motion - Modification au règlement municipal numéro RM04-2000 relatif à la circulation des véhicules lourds sur le chemin St-Denis;
  - 5.2 Avis de motion – Modification au règlement municipal numéro SQ06-001 relatif au stationnement et applicable par la Sûreté du Québec.
6. Correspondances
7. Varia
8. Période de questions
9. Fermeture de la séance.

16-12-246

**POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 6 DÉCEMBRE 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Laviolette

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et garde le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

**AVIS DE DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL**

La directrice générale dépose le registre intitulé Déclarations faites par les membres du conseil, contenant la nature et la valeur de tout don, marque d'hospitalité ou autre avantage reçu par les membres du conseil, tel que prévu à la RLRQ art. 6.

**AVIS DE DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

La directrice générale dépose les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil, tel que prévu aux articles 357 et suivant de la LERM.

16-12-247

**POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, le procès-verbal du 1<sup>er</sup> novembre 2016, au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

Adoptée à l'unanimité.

16-12-248

**POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 16-11 DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport comptable du mois de novembre 2016 dressé par la directrice générale, portant le numéro 16-11 totalisant une somme de **469 000,68 \$** et répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer :	<b>43 324,58 \$</b>
- Déboursés par chèque :	<b>367 668,17 \$</b>
- Déboursés par prélèvement :	<b>28 218,19 \$</b>
- Salaires :	<b>29 789,74 \$</b>

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes.

Adoptée à l'unanimité.

**16-12-249**

**POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 OCTOBRE 2016**

La secrétaire-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les états financiers du mois d'octobre 2016 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée à l'unanimité.

**16-12-250**

**ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2017**

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances;

ATTENDU QUE les séances se tiennent à 19 h les mardis soirs à la salle du conseil municipal au 595, route 309 à Val-des-Bois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte le calendrier ci-dessous relatif à l'établissement des dates des séances ordinaires du conseil municipal de Val-des-Bois pour l'année 2016.

• 10 janvier	• 4 juillet
• 7 février	• 1 <sup>er</sup> août
• 7 mars	• 5 septembre
• 4 avril	• 3 octobre
• 2 mai	• 14 novembre
• 6 juin	• 5 décembre

Adoptée à l'unanimité.

**16-12-251**

**ADOPTION DU CALENDRIER DES PRO-MAIRES 2017**

ATTENDU QU'afin d'assurer le bon fonctionnement de la municipalité, il est nécessaire qu'un pro-maire soit nommé pour chaque mois de l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE les pro-maires pour l'année 2017 s'établissent de la façon suivante :

<b>Calendrier Pro-maires 2017</b>	
Janvier – Février	Jean-Claude Larocque
Mars – Avril	Diane Laviolette
Mai – Juin	Diane Martin
Juillet – Août	Roger Laurent
Septembre – Octobre	Sandra Dicaire
Novembre – Décembre	Denise Larocque

Adoptée à l'unanimité.

**16-12-252**

**FORMATION DES COMITÉS 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Laviolette

ET RÉSOLU QUE les comités pour l'année 2017 soient formés de la façon suivante :

**LOISIRS (bibliothèque et culture)**

Denise Larocque, Diane Martin

**LOISIRS (sport, ressource jeunesse et comité de loisirs intermunicipaux)**

Sandra Dicaire, Jean-Claude Larocque

**GESTION FINANCIÈRE & ADMINISTRATIVE**

Sandra Dicaire, Jean-Claude Larocque

**HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT**

Denise Larocque, Diane Laviolette

**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION**

Diane Laviolette, Diane Martin

**DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE**

Diane Martin, Diane Laviolette

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Sandra Dicaire, Roger Laurent, Diane Martin

**URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE, RÈGLEMENTS  
MUNICIPAUX & COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Denise Larocque, Diane Laviolette

**VOIRIE**

Jean-Claude Larocque, Roger Laurent

**JOURNAL LOCAL**

Diane Martin, Denise Larocque

**CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Sandra Dicaire, Roger Laurent

Adoptée à l'unanimité.

**16-12-253**

**RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS POUR 2017**

ATTENDU QUE la rémunération du personnel est révisée au début de chaque année;

ATTENDU QUE cette révision a été prise en considération dans l'établissement du prochain budget;

ATTENDU QUE cette modification sera effective le 1<sup>er</sup> janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET RÉSOLU QUE la hausse de la rémunération pour l'année 2017 soit de 2 % pour tous les employés.

Adoptée à l'unanimité.

16-12-254

**OFFRE DE SERVICE JURIDIQUES – RENOUELEMENT**

ATTENDU QUE notre contrat avec Deveau Avocats vient à échéance le 31 décembre prochain pour les services juridiques;

ATTENDU QUE le présent contrat prévoit une année de renouvellement au même taux;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE le conseil renouvèle le contrat avec Deveau Avocats pour une période d'une année supplémentaire, tel que prévu au contrat 2016, au coût de 750,00 \$ pour les services téléphonique et au taux maximal de 210,00 \$ de l'heure pour tous les autres services.

Adoptée à l'unanimité.

16-12-255

**REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RM08-2010 RELATIF AU RÉSEAU D'AQUEDUC DES CHEMINS JACQUES ET LA MONTÉE LAROCQUE**

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois se propose d'emprunter par billets un montant total de 60 812,00 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro RM08-2010 relatif au réseau d'aqueduc des chemins Jacques et la montée Larocque;

ATTENDU QU'il serait avantageux pour la Municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte l'offre reçue de la caisse populaire du Cœur-des-Vallées pour son emprunt de 60 812,00 \$ par billets en vertu du règlement numéro RM08-2010 au pair échéant en série 5 ans comme suit :

<b>ÉCHÉANCES</b>	<b>CAPITAL</b>	<b>INTÉRÊTS</b>	<b>REMB. TOT.</b>	<b>TAUX</b>
2017	3 000,00 \$	2 487,00 \$	5 487,00 \$	4,09 %
2018	3 100,00 \$	2 364,00 \$	5 464,00 \$	4,09 %
2019	3 300,00 \$	2 238,00 \$	5 538,00 \$	4,09 %
2020	3 400,00 \$	2 103,00 \$	5 503,00 \$	4,09 %
2021	3 500,00 \$	1 964,00 \$	5 464,00 \$	4,09 %

QUE les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 4,09 %, payable bi-annuellement;

QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à signer les billets pour et au nom de la municipalité de Val-des-Bois.

Adoptée à l'unanimité.

**AVIS DE MOTION**

**MODIFICATION AU RÈGLEMENT RM02-2016 RELATIF À LA TARIFICATION POUR LE SERVICE D'AQUEDUC**

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère Sandra Dicaire, qu'à une séance ultérieure, le règlement **RM01-2017 RELATIF À LA TARIFICATION POUR LE SERVICE D'AQUEDUC** sera présenté pour adoption.

## AVIS DE MOTION

### **MODIFICATION DU RÈGLEMENT RM05-2014 RÈGLEMENT RELATIF À LA TARIFICATION APPLICABLE POUR DES BIENS ET SERVICES OFFERTS PAR LA MUNICIPALITÉ**

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère Sandra Dicaire, qu'à une séance ultérieure, le règlement RM02-2017 relatif à **LA TARIFICATION APPLICABLE POUR DES BIENS ET SERVICES OFFERTS PAR LA MUNICIPALITÉ** sera présenté pour adoption.

#### **16-12-256**

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DES CHEVALIERS DE COLOMB POUR LE DÉPOUILLEMENT DE L'ARBRE DE NOËL**

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb organisent, comme à chaque année, leur dépouillement de l'arbre de Noël pour les enfants des municipalités de Val-des-Bois et Bowman;

ATTENDU la demande d'aide financière reçue pour l'organisation de cet événement;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Laviolette

ET RÉSOLU QUE ce conseil accorde une aide financière au montant de 100,00 \$ pour le dépouillement de l'arbre de Noël organisé par les Chevaliers de Colomb;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à effectuer le paiement de la contribution.

Adoptée à l'unanimité.

#### **16-12-257**

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA MIE DU PARTAGE**

ATTENDU la demande de don reçue par la Mie du Partage;

ATTENDU QUE la Mie du Partage organise un Magasin-Partage de Noël et offre des dépannages alimentaires tout au long de l'année;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil accorde une aide financière au montant de 100,00 \$ pour les diverses activités de la Mie du Partage;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à effectuer le paiement de la contribution.

Adoptée à l'unanimité.

#### **16-12-258**

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA RÉSIDENCE LE MONARQUE**

ATTENDU la demande d'aide financière reçue de la Résidence Le Monarque;

ATTENDU QUE la Résidence Le Monarque est un organisme communautaire à but non lucratif, opérant un centre de soins palliatifs pour les résidents du territoire de la Vallée de la Petite-Nation, de la Vallée de la Lièvre et la ville de Gatineau (secteurs Masson-Angers et Buckingham);

ATTENDU QUE la générosité de la communauté et de donateurs est essentielle à leur survie, puisqu'ils sont subventionnés à seulement 50 %;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil accorde une aide financière au montant de 100,00 \$ à la Résidence Le Monarque;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à effectuer le paiement de la contribution.

Adoptée à l'unanimité.

**16-12-259**

**APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE – PROJET ÉGOUT**

ATTENDU QUE la municipalité de Chénéville est un centre de services que les citoyens des municipalités voisines fréquentent pour ses commerces et services professionnels;

ATTENDU QU'il y a une problématique de traitement des eaux usées dans le centre urbain de Chénéville, ce qui empêche l'établissement de nouveaux commerces, services et résidents;

ATTENDU QUE la municipalité de Chénéville a présenté une demande de subvention pour financer l'implantation d'une solution de traitement des eaux usées du périmètre urbain;

ATTENDU QU'afin d'ajouter un caractère régional à leur demande, la municipalité de Chénéville demande l'appui des municipalités de la MRC de Papineau;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE le conseil appuie la municipalité de Chénéville dans sa demande d'aide financière pour l'implantation d'une solution de traitement des eaux usées du périmètre urbain.

Adoptée à l'unanimité.

**16-12-260**

**APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE THURSO – PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA COLONNE MORRIS**

ATTENDU le projet d'aménagement du parc de la Colonne Morris de la ville de Thurso;

ATTENDU QUE le projet répond aux critères pour être considéré comme un projet régional;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière de la Ville de Thurso dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2015-2016;

ATTENDU QUE la municipalité de Thurso demande l'appui des municipalités de la MRC de Papineau;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET RÉSOLU QUE le conseil appuie la municipalité de Thurso dans sa demande d'aide financière pour le projet d'aménagement du parc de la Colonne Morris.

Adoptée à l'unanimité.

16-12-261

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DES QUILLEURS DE LA LIÈVRE**

ATTENDU la demande d'aide financière reçue de la Coopérative de solidarité des Quilleurs de la Lièvre;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière permettra de réaliser les divers projets présentés et prévus pour 2017;

ATTENDU QUE la Coopérative demande une aide financière de 1 500,00 \$ aux municipalités de Val-des-Bois et de Bowman, soit un total de 3 000,00 \$;

ATTENDU QUE la Coopérative s'engage à offrir un accès gratuit aux jeunes de Val-des-Bois et de Bowman, soit les vendredis soirs aux adolescents de 12 à 17 ans et les dimanches après-midi aux enfants et adolescents de 5 à 17 ans, dès maintenant et jusqu'en mai 2017;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil octroie une aide financière de 1 500,00 \$ à la Coopérative de solidarité des Quilleurs de la Lièvre;

ET QUE 600,00 \$ soit imputé au budget régulier et 900,00 \$ par municipalité (donc 1 800,00 \$), soit un total de 2 400,00 \$ soit imputé au budget d'activité de la Ressource jeunesse;

ET QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer le paiement de la contribution.

Adoptée à l'unanimité.

**AVIS DE MOTION**

**MODIFICATION AU RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO RM04-2000 RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS SUR LE CHEMIN ST-DENIS**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Roger Laurent, qu'à une séance ultérieure, le règlement **RM12-2016 RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS SUR LE CHEMIN ST-DENIS** sera présenté pour adoption.

**AVIS DE MOTION**

**MODIFICATION AU RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO SQ06-001 RELATIF AU STATIONNEMENT ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Roger Laurent, qu'à une séance ultérieure, le règlement **SQ2017-001 RELATIF AU STATIONNEMENT ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC** sera présenté pour adoption.



**CERTIFICAT DE CRÉDIT**

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière

**16-12-262**

**LEVÉE DE LA SÉANCE (19 h 39)**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....  
**Roland Montpetit, maire**

.....  
**Anik Morin, directrice générale**

**Je, Roland Montpetit, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.**